Bâtir une industrie responsable

Bilan 2024 des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la SQDC





Table des matières

1	Introduction	3
2	Méthodologie	4
3	Résultats	6
	Annexe 1 – Liste des bâtiments couverts par le présent Bilan	7
	Annexe 2 – Valeurs de PRP et facteurs d'émission	8
	Annexe 3 – Émissions des gaz réfrigérants	9
	Annexe 4 – Données de consommation, de fuites et d'émissions par emplacement	10

1 Introduction

La Société québécoise du cannabis (SQDC) a été créée en 2018, à la suite de la légalisation du cannabis, pour assurer la distribution et la vente du cannabis récréatif au Québec. Grâce à son réseau de 97 succursales, la SODC assure la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans toutefois favoriser la consommation. Le modèle unique de l'entreprise est rendu possible grâce à la collaboration de plus de 1 000 employés et employées qui travaillent en adéquation avec les valeurs organisationnelles de responsabilité, simplicité, proximité et dépassement.

Dans le cadre de son Plan de responsabilité sociale 2024-2026, le deuxième, la Société québécoise du cannabis s'est engagée à réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le présent Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 de la Société québécoise du cannabis (SQDC) fait donc état des émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 de l'entreprise pour l'année calendaire 2024 allant de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. La méthodologie de notre Bilan correspond aux lignes directrices du document intitulé A Corporate Accounting and Reporting Standard, revised edition, publié en 2015 par The Greenhouse Gas Protocol. La méthodologie et les données ont été révisées et validées par une tierce partie experte dans les calculs d'émissions de gaz à effet de serre.

2 Méthodologie

Période couverte par le Bilan

Le présent Bilan couvre la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Périmètre organisationnel

Il est essentiel d'établir le périmètre de l'inventaire à effectuer afin de déterminer ce qui doit être inclus au présent Bilan.

La méthode de contrôle opérationnel est employée pour établir le périmètre organisationnel du présent Bilan, c'est-àdire tout l'équipement et toutes les installations sur lesquels la Société québécoise du cannabis (SQDC) exerce un contrôle opérationnel. Cela comprend tous les bâtiments utilisés par l'entreprise. Comme l'indique le document révisé du Greenhouse Gas Protocol, une organisation a le contrôle d'une opération quand elle a la capacité d'instaurer et d'appliquer des politiques relatives à son fonctionnement. Bien que la SQDC ne possède pas de bâtiment, elle exerce un contrôle sur ses opérations et peut y apporter des modifications. Il est également crucial de noter que l'entreprise ne possède pas de flotte de véhicules et n'a aucun contrôle opérationnel sur celle qui la dessert.

La liste des bâtiments couverts par le présent Bilan est disponible à l'Annexe 1.

Données de l'inventaire et facteurs d'émissions

Pour quantifier le présent Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 de la SQDC, une multitude de données ont été rassemblées afin d'obtenir une image aussi précise que possible de la situation. Et lorsque les données étaient manquantes, des hypothèses ont été formulées.

Concernant les facteurs d'émission du gaz naturel, la SQDC s'est appuyée sur le Rapport d'inventaire national (RIN) le plus récent, à savoir le Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, publié par le gouvernement du Canada. Pour notre présent Bilan 2023, les données les plus à jour provenaient du RIN publié en 2023, qui couvrait l'année civile 2021.

Concernant les facteurs d'émission de l'hydroélectricité, la SQDC s'est basée sur la documentation la plus récente concernant Taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec (1990-2022).

D'autre part, les valeurs des potentiels de réchauffement planétaire (PRP) utilisées pour calculer les émissions de la SQDC liées aux fuites de gaz réfrigérants sont basées sur un forçage cumulé sur 100 ans et ont été extraites du cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) du gouvernement du Canada.

Ces données sont détaillées à l'Annexe 2 du présent Bilan.

Gaz à effet de serre inclus dans le présent Bilan

En accord avec le Greenhouse Gas Protocol, la Société québécoise du cannabis (SQDC) déclare tous les gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto, soit le dioxyde de carbone (CO $_2$), le méthane (CH $_4$), l'oxyde nitreux (N $_2$ O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF $_4$).

Les émissions de la SQDC liées aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC), plus particulièrement celles en lien avec les gaz réfrigérants R-22 et R-410A, sont présentées à l'Annexe 3 du présent Bilan.

Méthodologie

Quantification

Comme susmentionné, conformément au Greenhouse Gas Protocol, la Société québécoise du cannabis est tenue de déclarer ses émissions de la catégorie 1 (émissions directes) et de la catégorie 2 (émissions indirectes).

Figure 1.1 – Sources d'émissions incluses dans le périmètre organisationnel

Catégorie		Sources d'émissions
1		
2	Émissions indirectes	·

Catégorie 1 (émissions directes)

La catégorie 1 (émissions directes) comprend les émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par l'organisation. Pour la SQDC, cela comprend :

- → La combustion stationnaire de gaz naturel dans les succursales et le siège social;
- → Les fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation dans les succursales et le siège social.

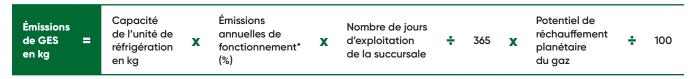
La combustion stationnaire de gaz naturel est utilisée pour le chauffage des bâtiments contrôlés par la SQDC. Les quantités brutes de gaz naturel ont été mesurées en comptabilisant les factures des différents fournisseurs de services.

Pour quelques succursales, il n'a pas été possible d'obtenir la donnée exacte de la consommation de gaz naturel. Des données de Ressources naturelles Canada ont alors été utilisées afin d'estimer la consommation de gaz naturel selon la base de données de la Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du commerce de détail par source d'énergie.

En ce qui a trait aux fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation dans les succursales et le siège social de l'entreprise, il a été demandé à chacun des bailleurs des succursales de partager la fiche technique de l'unité de réfrigération. Lorsque la fiche technique n'était pas disponible, une photo de l'unité en question a été demandée puisque la capacité en kilogrammes de l'unité est normalement indiquée directement sur celle-ci. Lorsque la fiche technique et la photo n'étaient pas disponibles, une moyenne de la capacité en kilogrammes de gaz réfrigérant par mètre carré a été utilisée afin d'évaluer la capacité selon la superficie de chacune des succursales où la donnée était manquante.

Le Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec a été utilisé afin d'évaluer les émissions fugitives de GES attribuables à l'utilisation d'équipement de climatisation.

Figure 1.2 – Formule de calcul des émissions fugitives



^{*} Il est important de mentionner qu'une émission annuelle de fonctionnement de 10 % (donc 10 % de fuite annuelle de la charge initiale) a été utilisée, ce qui est le scénario le plus conservateur puisque le Guide susmentionné propose une valeur entre 1 % et 10 % pour la climatisation commerciale.

Catégorie 2 (émissions indirectes)

La catégorie 2 comprend les émissions indirectes de GES qui proviennent de la production d'électricité pour alimenter les succursales et le siège social. Les données en lien avec la consommation d'électricité proviennent des factures énergétiques d'Hydro-Québec, ainsi que de quelques autres distributeurs (p. ex.: Hydro-Sherbrooke). Pour quelques succursales, il n'a pas été possible d'obtenir la donnée exacte de la consommation d'électricité. Des données de Ressources naturelles Canada ont alors été utilisées afin d'évaluer la consommation d'électricité selon la base de données Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du commerce de détail par source d'énergie.

La totalité de l'électricité consommée par la Société québécoise du cannabis est issue d'un réseau hydroélectrique. Il est important de mentionner que le facteur d'émission utilisé pour quantifier les GES comprend l'intensité relative à la production d'électricité et non l'intensité relative à la consommation, qui devrait plutôt être comptabilisée en catégorie 3 (émissions indirectes plus larges).

Sources d'émissions exclues du présent Bilan

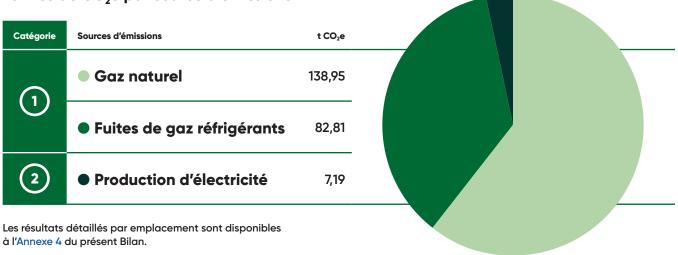
Jugées négligeables, les émissions liées aux fuites de gaz réfrigérants des réfrigérateurs en succursale ont été exclues du présent Bilan. Les réfrigérateurs de la salle des employés utilisent du R600a (PRP de 4) et les réfrigérateurs pour les produits de type prêt-à-boire utilisent du R-290 (PRP de 3).

3 Résultats

Cette section présente la quantification de GES par catégorie d'émissions. Il est important de rappeler que le présent Bilan couvre les émissions des catégories 1 et 2 pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Pour cette période, la SQDC comptabilise un total de 221,76 t $\rm CO_2e$ d'émissions de catégorie 1, qui représentent donc 97 % des émissions totales de GES du présent Bilan, alors que celles de la catégorie 2 correspondent à 7,19 t $\rm CO_2e$, soit 3 % des émissions totales de l'entreprise.

Tableau 1.1 − Tonnes de CO₂e par source d'émissions



Annexe 1

Liste des bâtiments couverts par le présent Bilan

Succursales	Emplacements
70300	Siège Social
77002	Trois-Rivières
77003	Drummondville
77004	Lévis
77005	Québec
77006	Gatineau
77007	Québec
77008	Lévis
77009	Mascouche
77010	Québec
77011	Rimouski
77012	Saint-Jean-sur-Richelieu
77013	Mirabel
77014	Montréal
77015	Joliette
77017	Sept-Îles
77018	Chicoutimi
77019	Sherbrooke
77020	Brossard
77021	Montréal
77022	Montréal
77023	Montréal
77024	Montréal
77025	Châteauguay
77027	Granby
77028	Victoriaville
77029	Sainte-Agathe-des-Monts
77030	Jonquière
77031	Boucherville
77033	Mont-Tremblant
77034	Beloeil
77035	Saint-Jérôme
77036	La Malbaie
77037	Saint-Georges de Beauce
77038	Grande-Rivière
77039	Sorel-Tracy
77040	Pointe-Claire
77041	Rivière-du-Loup
77042	Shawinigan-Sud
77043	Alma
77044	Québec
77045	Matane
77046	Saint-Félicien
77048	Saint-Hyacinthe
77048	Montréal
77049	Val-d'Or
77050	Varennes
77050	
	Coaticook
77052	Québec

77053	Thetford Mines
77054	Valleyfield
77055	Longueuil
77056	Sainte-Anne-de-Beaupré
77057	Rawdon
77058	Rouyn-Noranda
77059	Repentigny
77060	Pincourt
77061	Saint-Hubert
77062	Sherbrooke
77063	La Tuque
77064	Sainte-Thérèse
77065	Mont-Laurier
77066	Magog
77067	Laval
77068	Montréal
77069	Laval
77070	Cowansville
77071	Saint-Eustache
77072	Lachute
77074	Québec
77075	Montréal
77076	Vaudreuil-Dorion
77077	Terrebonne
77078	Montréal
77079	Baie-Comeau
77080	Montréal
77081	Gatineau
77082	Laval
77083	Québec
77084	Ville-Marie
77085	Carleton-sur-Mer
77086	Lac-Mégantic
77088	Montréal
77089	Chibougamau
77090	Québec
77091	Montréal
77092	Piedmont
77093	Montréal
77094	Montréal
77095	Gaspé
77096	Aylmer
77099	Montréal
77100	Montréal
77101	Montréal
77102	Montréal
77103	Longueuil
77104	Montréal
77105	Montréal
77106	Montréal-Nord
77.00	

Annexe 2

Valeurs de PRP et facteurs d'émission

Cette section fournit la documentation sur les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et les facteurs d'émission utilisés pour établir le présent Bilan (2023).

Tableau 1.2 – Valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Gaz à effet de serre	PRP
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	28
Oxyde nitreux (N ₂ O)	265
HCFC-22 (R-22)	1760
HFC-125 (R-125)	3170
HFC-32 (R-32)	677
R-410A	1923,5

Source : cinquième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)

Tableau 1.3 – Facteurs d'émission pour la combustion stationnaire

	ı	Facteurs d'émiss	CH ₄ N ₂ O (kg/m³) (kg/m³)			
Type de combustible	CO ₂ (kg/m³)					
Gaz naturel	1,926	0,000037	0,000035			

Source : Gouvernement du Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Partie 2)

Tableau 1.4 – Facteurs d'émission pour la production d'hydroélectricité au Québec

	Facteurs d'émission			
Type d'énergie	CO₂ (kg/kWh)	CH₄ (kg/kWh)	N₂O (kg/kWh)	
Hydro- Électricité	0,0013	0	0	

Source : Taux d'émissions de ${\rm CO_2}$ associés aux approvisionnements en électricité d'Hydro-Québec 1990-2022

Annexe 3 Émissions des gaz réfrigérants

Gaz réfrigérant	t CO ₂ e
R-22	8,81
R-410A	74

98

99

77105

77106

Montréal – Métro Acadie

Montréal-Nord

73 685

49 084

kWh

kWh

95,79

63,81

1 557

R-410A

m³ 3 014,32 R-410A

4,01

407,78

770,69

324,05

218,69

503,57

m² 3 848,83

Annexe 4

Données de consommation, de fuites et d'émissions par emplacement

	I	Consommation d'électricité		Consomma	tion de ge	az naturel	Fuite (de gaz réfrige	érants	Superficie			
		Quantité totale		Total	Quantité totale		Total	Nom	Capacité	Total kg			- To
Succursales 70300	Emplacements Siège social	consommée 72 523	Unité kWh	kg CO₂e 94,28	consommée 2 911	Unité m³	kg CO₂e 5 636,95	du gaz R-410A	(kg)	CO₂e	Superficie 990,82	Unité m²	kg C 7 12
77002	Trois-Rivières (rue Barkoff)	29 048	kWh	37,76				R-410A	4,19	806,15	228,75	m²	84
77003	Drummondville (Boul. Saint-Joseph)	33 670	kWh	43,77	1 456	m³	2 819,37	R-410A	4,27	821,12	233,00	m²	3 68
77004	Lévis (Rte Président-Kennedy) Québec (Lebourgneuf, Rue Bouvier)	43 852	kWh	57,01 54,53				R-410A R-410A	2,80	688,55 538,58	195,38	m² m²	74
77006	Gatineau (Boul. de la Gappe)	47 610	kWh	61,89	124	m³	240,04	R-410A	6,24	1 199,49	200,30	m²	15
77007	Québec (Haute-Saint-Charles)	47 298	kWh	61,49				R-22	5,08	977,14	214,72	m²	10
77008	Lévis (Saint-Nicolas, 1855 Rte des Rivières) Mascouche (Montée Masson)	59 278 49 592	kWh kWh	77,06 64,47	595	m³	1 152,61	R-410A R-22	2,49 5,44	1 046,38	217,86	m² m²	2 2
77010	Québec (Chemin Ste-Foy)	57 281	kWh	74,46	373		1 132,01	R-22	6,69	1 286,82	237,96	m ²	13
77011	Rimouski (Rue Saint-Germain O.)	17 519	kWh	22,77				R-410A	4,21	810,02	229,85	m²	8
77012	Saint-Jean-sur-Richelieu (Saint-Luc) Mirabel (Boul. Curé-Labelle)	42 260	kWh	54,94	1 094	m³	2 119,12	R-410A	3,35	643,41	203,64	m ²	21
77013	Montréal (Rosemont, 6872 rue Saint-Hubert)	52 774 40 854	kWh	53,11				R-410A R-22	3,24	624,02	210,33	m² m²	6
77015	Joliette (Place Bourget Sud)	45 560	kWh	59,23				R-22	4,77	917,51	202,99	m²	9
77017	Sept-Îles (Boul. Laure)	82 410	kWh	107,13	244	7	5 11000	R-410A	7,26	1 396,46	204,39	m²	15
77018 77019	Chicoutimi (Rue Montcalm) Sherbrooke (Rue King O.)	53 642 50 250	kWh kWh	69,73	2 644	m ³	5 119,92	R-410A R-410A	2,44	1 273,74 468,96	239,00	m² m²	6 4
77020	Brossard (Rue Ignace)	38 782	kWh	50,42	8 110	m³	15 702,66	R-410A	2,89	556,20	173,11	m²	16 3
77021	Montréal (Peel, 970 Sainte-Catherine O.)	46 840	kWh	60,89				R-410A	4,16	799,98	227,00	m²	8
77022	Montréal (Marché Central) Montréal (Mont-Royal, 1037 Ave. du Mont-Royal E.)	51 593 61 182	kWh kWh	67,07 79,54				R-410A R-410A	4,21 3,52	810,09 676,17	229,87	m² m²	7
77024	Montréal (Snowdon)	46 687	kWh	60,69				R-410A	3,81	733,06	208,01	m ²	7
77025	Châteauguay (Boul. Saint-Jean-Baptiste)	46 826	kWh	60,87				R-410A	4,85	932,47	197,70	m²	9
77027	Granby (Rue Principale)	73 102	kWh	95,03				R-410A	3,63	697,85	186,27	m²	7
77028	Victoriaville Sainte-Agathe-des-Monts	51 318 42 343	kWh	55,05				R-410A R-410A	3,96 1,45	761,93 278,91	239,22	m² m²	3
77030	Jonquière	45 398	kWh	59,02				R-410A	3,71	712,83	202,27	m²	7
77031	Boucherville	50 948	kWh	66,23	383	m³	741,10	R-410A	2,27	436,24	194,75	m²	12
77033	Mont-Tremblant Beloeil	53 503 47 448	kWh	69,55	2 324	m³	4 499,60	R-410A R-410A	4,19	806,39 848,86	228,82	m² m²	54
77035	Saint-Jérôme	39 792	kWh	51,73	3 598	m³	6 967,19	R-410A	6,29	1 209,88	271,93	m²	8 2
77036	La Malbaie	46 144	kWh	59,99				R-410A	3,23	621,29	205,59	m²	(
77037	Saint-Georges de Beauce Grande-Rivière	59 566 45 882	kWh kWh	77,44 59,65				R-410A R-410A	4,43	851,26 774,25	241,55	m² m²	9
77039	Sorel-Tracy	54 597	kWh	70,98				R-410A	2,49	479,72	199,60	m²	5
77040	Pointe-Claire	108 226	kWh	140,69				R-410A	6,00	1 154,10	320,70	m²	12
77041 77042	Rivière-du-Loup Shawinigan-Sud	51 926	kWh kWh	67,50	3 175	m ³	4 1/7 47	R-410A	5,95	1 145,12	185,81	m² m²	7.7
77043	Alma	38 902 53 642	kWh	50,57 69,73	31/3		6 147,63	R-410A R-410A	5,90 4,37	1 134,23 839,77	224,64	m ²	73
77044	Québec – Les Saules	54 130	kWh	70,37				R-410A	4,67	898,66	244,15	m²	9
77045	Matane	51 860	kWh	67,42				R-410A	2,44	468,95	232,26	m²	5
77046	Saint-Félicien Saint-Hyacinthe	53 106 67 359	kWh kWh	69,04 87,57	1 295	m³	2 508,13	R-410A R-22	3,36 5,67	1 090,62	228,36	m² m²	3 6
77048	Montréal – Village	53 661	kWh	69,76				R-410A	3,81	733,37	208,10	m²	8
77049	Val-d'Or	68 147	kWh	88,59				R-410A	2,13	409,71	217,12	m²	4
77050	Varennes	34 899	kWh	45,37	1 119	m³	2 167,47	R-410A	4,12	792,61	224,91	m²	30
77051 77052	Coaticook Québec – Beauport	68 905 88 380	kWh	89,58 114,89				R-410A R-22	7,71	795,96 1 483,02	242,34	m² m²	1
77053	Thetford Mines	65 253	kWh	84,83				R-410A	4,43	851,26	241,55	m²	9
77054	Valleyfield	59 623	kWh	77,51	7 101	3	4.0/2.54	R-410A	10,30	1 981,21	232,35	m ²	20
77055 77056	Longueuil — Greenfield Park Sainte-Anne-de-Beaupré	46 853 63 022	kWh	81,93	3 121	m ³	6 042,56	R-410A R-410A	3,95	796,84 759,24	226,11	m² m²	69
77057	Rawdon	55 494	kWh	72,14				R-410A	4,09	786,90	223,29	m²	8
77058	Rouyn-Noranda	54 480	kWh	70,82	3 668	m ³	7 102,26	R-410A	3,97	763,24	246,84	m²	7 9
77059	Repentigny Pincourt	50 906 53 797	kWh kWh	66,18	2 099	m ³	4 064,66 547,18	R-22 R-410A	7,25 2,49	1 394,54	232,63	m ² m ²	10
77061	Saint-Hubert – Boul. des Promenades	51 256	kWh	66,63	926	m³	1793,48	R-410A	3,23	621,48	254,18	m²	2 4
77062	Sherbrooke – Fleurimont	52 358	kWh	68,07				R-410A	2,44	468,95	233,28	m²	
77063	La Tuque Sainte-Thérèse	44 233 72 910	kWh	57,50 94,78	4 580	m³	8 867,70	R-410A R-410A	3,74	785,11 719,77	222,78	m² m²	9
77065	Mont-Laurier	61 983	kWh	80,58				R-410A	3,97	763,41	232,25	m ²	8
77066	Magog	54 365	kWh	70,67				R-410A	4,44	853,62	242,22	m²	9
77067	Laval — Chomedey Montréal — Rue Crescent	79 029 65 450	kWh kWh	102,74 85,09				R-410A R-410A	3,18 4,01	611,67 771,68	240,34	m² m²	
77068	Montreal — Rue Crescent Laval — Sainte-Dorothée	55 527	kWh	72,19				R-410A R-410A	3,58	689,18	195,56	m² m²	
77070	Cowansville	42 153	kWh	54,80	312	m³	604,90	R-410A	4,08	784,83	222,70	m²	14
77071	Saint-Eustache	58 588	kWh	76,16				R-410A	4,20	807,87	194,54	m²	11
77072	Lachute Québec — Quai Saint-André	46 797 73 656	kWh	95,75				R-410A R-410A	5,90 4,12	1 134,23 792,65	208,50	m² m²	8
77075	Montréal — Métro Place Saint-Henri	53 307	kWh	69,30				R-410A	3,18	612,25	173,73	m²	6
77076	Vaudreuil-Dorion	44 971	kWh	58,46				R-410A	3,40	653,99	238,87	m²	7
77077 77078	Terrebonne Montréal — Métro Langelier	75 937 86 286	kWh	98,72				R-410A R-410A	3,35 5,81	644,37 1 117,86	227,80	m² m²	12
77079	Baie-Comeau	52 127	kWh	67,77				R-410A	4,26	818,48	232,25	m ²	8
77080	Montréal — Pointe-aux-Trembles	61 089	kWh	79,42	4 364	m³	8 450,98	R-410A	3,35	644,32	182,83	m²	9
77082	Gatineau — Buckingham	47 206 61 425	kWh	61,37	3 269	m ³	6 328,88	R-410A	9,18	1766,64	231,89	m² m²	81
77082	Laval – Autoroutes 19 et 440 Québec – Neufchâtel	61 425 33 570	kWh	79,85 43,64	1 229	- m,	2 378,94	R-410A R-410A	2,74	611,67 527,11	214,70	m² m²	30
77084	Ville-Marie	42 265	kWh	54,94				R-410A	3,40	653,99	188,31	m²	7
77085	Carleton-sur-Mer	55 058	kWh	71,58				R-410A	3,06	589,34	167,23	m²	6
77086 77088	Lac-Mégantic Montréal — Promenade Masson	111 960 57 610	kWh	145,55 74,89				R-410A R-410A	6,57 5,10	1 263,74 980,99	240,71	m ²	10
77089	Chibougamau	51 720	kWh	67,24				R-410A	5,10	980,99	226,59	m²	10
77090	Québec — Place des Quatre-Bourgeois	42 247	kWh	54,92	2 312	m³	4 477,64	R-410A	5,14	988,68	185,06	m²	5 !
77091	Montréal — Boul. Newman (LaSalle)	77 876	kWh	101,24				R-410A	3,35	644,37	225,62	m²	
77092 77093	Piedmont Montréal — Métro Jarry	93 984 52 020	kWh	122,18	932	m³	1804,27	R-410A R-410A	3,76	722,87 703,59	205,12 199,65	m² m²	2.5
77094	Montréal — Rue Notre-Dame O. (Lachine)	51 457	kWh	66,89	735	m ³	1 423,34	R-410A	3,78	726,15	206,05	m²	23
77095	Gaspé	42 644	kWh	55,44				R-410A	3,48	669,59	190,00	m²	7
77096	Aylmer	57 217	kWh	74,38	9 207	m ³	17 828,34	R-410A	4,76	914,87	259,60	m²	18
77099 77100	Montréal — Anjou — Autoroute 40 Montréal — Rues Fleury — Papineau	83 722 76 147	kWh	98,99	4 339	m ³	8 402,15	R-410A R-410A	5,19	1 307,98 997,68	220,27	m² m²	10
77101	Montréal — Rues Saint-Denis — Rachel	50 233	kWh	65,30				R-410A	3,74	720,30	204,39	m²	7
77102	Montréal — Boul. Saint-Laurent (Mile End)	62 053	kWh	80,67				R-410A	8,51	1 636,68	464,42	m²	1
77103	Longueuil – Place Longueuil	50 799	kWh	66,04				R-410A	4,15	797,62	226,33	m²	8
77104	Montréal — Rue Notre-Dame E. (Tétreaultville)	66 091	kWh	85,92				R-410A	3,95	760,23	215,72	m ²	8

Gestion de la publication

Keven Rousseau

Auteur de ce guide

Keven Rousseau

Révision

Monique Thouin

Révision et validation de la méthodologie

Coop Carbone

Conception et design graphique CG3 inc. Communication Graphisme

Bâtir une industrie responsable

